M. et Mme REVELLAT Villiers-sur-Marne, le 24 Septembre 2015  
33, Rue des Perroquets  
94350 Villiers sur marne

Tel : 06 60 47 71 64  
E-Mail : evelyne@revellat.fr

**A l’ensemble des riverains**

**Du Quartier des Perroquets et Chemin des Lyonnes**

M. et Mme DAYA

85 Chemin des Lyonnes

94350 Villiers sur marne

Tel : 06 69 18 07 60

Email : n.daya50@gmail.com

**DECLARATION DE CATASTROPHE NATURELLE**

**Chères Voisines, Chers Voisins,**

**Cette année 2015 est une année de sécheresse** où la pluviométrie a été inférieure à celle de 2006.

La canicule actuelle entraîne un retrait de terrain important à certains endroits. Les habitations sont construites sur des terrains argileux qui en période de sécheresse se rétractent et en période de pluie, gonflent. Ce phénomène fait bouger les maisons, et les conséquences vont de l’apparition de fissures en façade ou à l’intérieure des maisons, jusqu’à l’écroulement de l’habitation.

Compte tenu de la situation d’urgence et du **niveau de risque élevé pour les maisons**, nous vous informons que nous sommes obligés de prendre des **dispositions à titre conservatoire** pour arrêter l’évolution du sinistre en attendant une reconnaissance de catastrophe naturelle par décret. En effet, **la seule solution** pour financer ces travaux est d’être indemnisés par notre assurance habitation car le coût est élevé. Mais ces assurances nous indemniseront **qui si et seulement si** la ville de Villiers sur Marne est reconnue en état de catastrophe naturelle ayant pour cause **la sécheresse** et qu’un décret (arrêté ministériel) soit publié au journal officiel.

**Nous avons déjà recensé 25 maisons dont notre propriété, celle de Mr et Mme Salmieri, 32 bis rue des Perroquets et celle de Mr et Mme Daya 85 Chemin des Lyonnes.**

Si **vous avez constaté des fissures ou un quelconque mouvement de terrain** sur votre propriété, **Il faut impérativement se manifester auprès de la mairie de Villiers sur Marne** en leur envoyant une lettre de demande de reconnaissance d’un état de catastrophe naturelle ayant pour cause la sécheresse **avec photos à l’appui** et d’informer en parallèle votre assurance habitation. La mairie nous a déjà notifié par écrit qu’elle était en phase de recueillement jusqu’à la fin d’année pour pouvoir ensuite faire pression auprès de la préfecture afin d’obtenir cette reconnaissance d’état de CAT NAT. **Plus nous serons nombreux, plus les chances d’obtenir ce décret seront grandes** et cela nous permettra d’avoir un dossier suffisamment argumenté pour préparer une entrevue avec la Mairie.

Cette enquête de voisinage nous est recommandée par la mairie et par un bureau d’études expert dans ce type d’interventions.

Si vous aussi constatez des dégâts sur votre maison ou des variations de votre terrain, **veuillez nous l’indiquer aussi par mail à l’adresse** [**evelyne@revellat.fr**](mailto:evelyne@revellat.fr) **et** [**n.daya50@gmail.com**](mailto:n.daya50@gmail.com) **en précisant :**

Votre nom, prénom, téléphone, adresse, date des premiers désordres, et une description sommaire des dégâts constatés. Le but est aussi de vous aider dans les démarches administratives qu’il faut faire auprès de la mairie et de votre assurance. Nous avons des lettres types que nous pourrons vous transmettre.

Le Bureau d’Etudes pourra aussi mener son enquête avec le plus d’efficacité possible **dans l’intérêt de tous**.

N’hésitez pas à nous contacter pour plus d’informations.

Bien cordialement

Vos voisins Evelyne et Philippe REVELLAT, M et Mme DAYA et M. et Mme SALMIERI